

Motion au sens de l'art 3.31 du Règlement général de la Commune de Cortaillod

Conseil communal - pour une reconnaissance à la hauteur de la charge !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La démocratie suisse repose sur un système de milice qui fait sa force et sa singularité. L'engagement citoyen au sein des collectivités locales est un pilier fondamental de notre démocratie directe, permettant à chacun-e de contribuer activement à la gestion de la chose publique. Toutefois, notre société a considérablement évolué ces dernières décennies. Les enjeux auxquels les communes doivent faire face sont de plus en plus complexes, et les exigences pesant sur les élu-e-s n'ont cessé de croître.

Les dossiers traités aujourd'hui par les Conseiller-ère-s communaux-ales ne se limitent plus à la gestion quotidienne des affaires locales. Ils englobent des thématiques transversales de plus en plus spécialisées : développement durable, transition numérique, inclusion sociale, gestion des infrastructures, sans oublier les contraintes légales accrues. Cet environnement exige des compétences approfondies, un investissement en temps considérable et une capacité d'adaptation permanente.

Dans ce contexte, il devient essentiel de revaloriser la charge de Conseiller-ère communal-e afin d'assurer l'attractivité de cette fonction et de garantir la pérennité de notre système démocratique. Une juste reconnaissance du travail accompli est indispensable pour permettre à des profils diversifiés, compétents et motivés de s'engager au service de leur commune sans que cela ne constitue un frein à leur vie professionnelle et personnelle.

Les signataires ci-dessous, représentant les différents groupes du Conseil général de Cortaillod, demandent qu'une étude sur les diverses possibilités de revaloriser la fonction de Conseiller-ère communal-e soit menée par l'Autorité exécutive.

Nous suggérons ici que cette revalorisation passe par plusieurs axes :

- Une adaptation du forfait financier afin de refléter l'investissement réel demandé et de reconnaître l'expertise requise dans la gestion des affaires communales ;
- Une affiliation à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel – CPCN, afin de palier toute perte de cotisations due à la réduction de l'activité professionnelle principale ;
- Un accompagnement en matière de formation continue, permettant aux Conseiller-ère-s communaux-ales de développer les connaissances nécessaires pour faire face aux nouveaux défis sociétaux.

En prenant ces mesures, nous affirmons notre volonté de renforcer la gouvernance locale et de garantir un fonctionnement optimal de nos institutions communales, en phase avec les réalités d'aujourd'hui et de demain.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette motion et espérons pouvoir compter sur votre soutien pour assurer un avenir solide à notre démocratie locale.

Pour le parti socialiste :



Pour le parti Les Vert-e-s :



Pour le parti libéral-radical :

